

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **88440100.1**

⑤① Int. Cl.⁴: **A 63 B 63/00**

㉔ Date de dépôt: **23.11.88**

③① Priorité: **24.11.87 FR 8716540**

④③ Date de publication de la demande:
31.05.89 Bulletin 89/22

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Pallanca, Michel**
18 Boulevard de Cimiez Le Castel 1
F-06000 Nice (FR)

⑦② Inventeur: **Pallanca, Michel**
18 Boulevard de Cimiez Le Castel 1
F-06000 Nice (FR)

⑦④ Mandataire: **Bossard, Jacques-René**
Cabinet MEYER & COURTASSOL Bureau EUROPE 20
Place des Halles
F-67000 Strasbourg (FR)

⑤④ **Filet d'entraînement pour tirs au but de précision.**

⑤⑦ Matériel d'entraînement pour joueurs pratiquant des sports comportant l'envoi d'un ballon ou analogue dans une cible choisie, caractérisé en ce qu'il se compose essentiellement :

- d'au moins une cible (5,6) au moins partiellement matérialisée et comportant sur sa périphérie extérieure des moyens d'amarrage (14) à un cadre fixe, constitué de préférence par la fenêtre d'un but (1-3) traditionnel,
- et d'au moins un filet de renvoi (11,12), accroché le long des/d'une de ses extrémités à la périphérie intérieure de ladite cible (5,6).

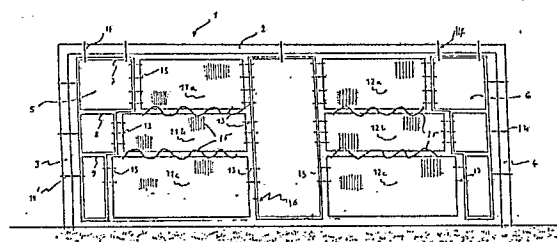


fig.1

Description

FILET D'ENTRAINEMENT POUR TIRS AU BUT DE PRECISION

La présente invention concerne un nouveau matériel destiné à faciliter l'entraînement des joueurs dans tous les sports, comportant l'envoi d'un ballon ou analogue dans une cible choisie.

Pour plus de commodité on se référera dans la suite au football, à titre d'exemple d'un tel sport, mais il est bien entendu que l'invention trouve son application dans tous les sports analogues y compris par exemple le hand-ball, les polos, (water-polo, le polo sur gazon), le hockey sur glace et sur gazon et analogues.

Dans ce cadre, l'invention vise essentiellement un moyen d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement des footballeurs dans les tirs au but.

Jusqu'à présent et traditionnellement, les footballeurs ne pouvaient travailler la précision de leurs tirs que sur une cible réelle c'est-à-dire séparément et en présence d'un gardien de but, ce qui représente donc une mobilisation de moyens, coûteuse et restrictive vis à vis des possibilités offertes aux joueurs jeunes et/ou peu fortunés et même aux clubs auxquels ils appartiennent.

Le matériel selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients ; il est d'usage et de transport facile, adaptable sur un but déjà existant ou pouvant même être autonome, c'est-à-dire déployable et installable sur une aire de jeu pour être utilisé au besoin par plusieurs joueurs à la fois.

Ce matériel est caractérisé, selon l'invention en ce qu'il se compose essentiellement :

- d'au moins une cible au moins partiellement matérialisée et comportant sur sa périphérie extérieure des moyens d'amarrage à un cadre fixe, constitué de préférence par la fenêtre d'un but traditionnel,
- et d'au moins un filet accroché le long des/d'une de ses extrémités à la périphérie intérieure de ladite cible.

Comme on le verra plus loin, ledit filet joue lui-même un rôle essentiel dans l'invention, assurant une fonction de renvoi pour les ballons ayant raté les cibles.

Il doit donc, soit être doué de propriétés élastiques, soit être amarré au cadre fixe par des moyens suppléant ou complétant cette élasticité.

Dans le cas d'un filet de petites dimensions, l'ensemble précédent peut être suffisant pour le double objectif recherché.

Dans le cas d'un filet de grandes dimensions, le maintien de sa tension n'est plus possible sur une seule pièce, et la combinaison selon l'invention comporte alors 2b un troisième élément, à savoir, - un cadre central de largeur et de hauteur réglable, accroché à sa partie supérieure sur la barre horizontale du but, et le long de ses côtés verticaux à l'autre extrémité dudit filet. La fonction la plus importante de ce cadre réglable est de permettre, par son réglage, d'assurer une mise sous tension suffisante du filet. Une fonction subsidiaire est de faciliter le passage du joueur d'un côté à l'autre du filet.

Dans la pratique, le matériel selon l'invention comporte des cibles de forme géométrique, par exemple carrées ou rectangulaires, dont les dimensions peuvent être réglées en fonction des besoins des joueurs. Ces cibles sont de préférence creuses, constituant des fenêtres dans lesquelles les joueurs s'efforcent de placer les ballons, lesquels sont ensuite récupérés dans le filet du but. Elles peuvent être chacune d'un seul tenant verticales ou subdivisées en plusieurs étages. Une fraction du périmètre d'une cible peut être constituée par une certaine longueur du cadre d'accrochage.

Selon une variante, présentant notamment de l'intérêt dans le cas où le matériel selon l'invention est autonome, c'est-à-dire doit être installé sur une aire de jeu ne comportant pas elle-même de buts, ces cibles peuvent être pleines et équipées d'un système de contacts électriques, le coup au but étant signalé par des voyants lumineux et/ou sonores.

Que l'amarrage de ces cibles se fasse sur la fenêtre d'un but traditionnel, ou sur un cadre autonome, cet amarrage est assuré de préférence par des crochets ou crosses d'accrochage vertical, munis au besoin de manchons ou tampons élastomères d'amortissement, et par des sangles d'accrochage horizontal, contribuant à la fois à la solidité et à la souplesse de l'amarrage.

Dans le cas d'un filet élastique, il est constitué par une ou plusieurs bandes horizontales extensibles, pouvant être maintenues sous tension grâce au cadre central réglable comme indiqué ci-après. Ces bandes sont accrochées à leur extrémités horizontales aux côtés verticaux du cadre central de réglage, au moyen d'éléments élastiques, tels que des ressorts, des cordons en caoutchouc, tels que ceux désignés par "sandows" et analogues.

Dans le cas d'un filet formé de fils non élastiques et mêmes rigides, ces moyens d'accrochage deviennent essentiels pour assurer l'élasticité indispensable du système de renvoi.

Il est clair que, dans cette construction, plus l'on diminue les surfaces des cibles, plus l'on doit augmenter éventuellement la surface du cadre central de manière à ce que les bandes extensibles soient toujours en position de tension pour le renvoi des ballons qui les auront heurté, et, inversement plus l'on augmente les surfaces des cibles, plus on peut diminuer la surface du cadre central éventuellement jusqu'à le supprimer, de manière que les bandes extensibles soient toujours en position de tension pour le renvoi des ballons qui les auront heurté. A cet égard, ledit filet remplit le rôle de gardien.

Enfin, le cadre central, quand il y en a un, est constitué de préférence par deux moitiés, réglables chacune en hauteur, et s'emboîtant horizontalement de manière à être également réglable en largeur comme il vient d'être dit.

Sous une première forme de réalisation pratique, le matériel selon l'invention se compose donc de ce

cadre central, auxquels sont accrochés de chaque côté les filets extensibles de renvoi et les cibles, l'ensemble étant donc déployable pour venir s'amarrer sur un but déjà existant, dont le filet sert à récupérer les balles au but.

Selon une seconde variante, le même matériel peut être fixé à un cadre transportable, servant à un usage autonome n'exigeant pas l'existence d'un but. Dans ce cas, il sera avantageux de prévoir l'ancrage dans le sol des montants verticaux du cadre central. Toutefois, ce cadre additionnel peut servir à l'accrochage au cadre du but.

On va maintenant décrire l'invention en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un premier mode de réalisation d'un matériel selon l'invention, sans cadre additionnel, amarré à un but déjà existant,
- les figures 1a et 1b sont des demi-vues analogues, les cibles ayant une constitution différente dans laquelle une fraction seulement de leur périmètre est matérialisée,
- la figure 2 est une vue de côté du même accessoire, mais comportant un cadre additionnel,
- la figure 3 représente la constitution d'une cible réglable et,
- la figure 4 représente une cible multiple non réglable.

Si l'on se réfère tout d'abord à la figure 1 on voit que, dans ce mode de réalisation, le matériel selon l'invention se compose d'une part, d'un couple symétrique de cibles latérales 5 et 6, qui, dans le cas présenté, se composent chacune d'un ensemble de trois cibles 7-8-9 superposées, comme on le voit mieux sur la figure 4. Ces cibles sont réalisées en tube d'aluminium d'acier ou analogue ou de matière plastique ; d'autre part, d'un rectangle central réglable 10, servant à l'accrochage d'une première extrémité de bandes horizontales élastiques 11a, 11b, 11c et 12a, 12b, 12c, les autres extrémités des mêmes bandes étant accrochées aux côtés verticaux internes des cibles 5 et 6. Les bandes 11 et 12 peuvent être d'un seul tenant et découpées en fonction de la forme des cibles. Cet accrochage peut se faire, de chaque côté des bandes 11 et 12, sur les cibles et le cadre central, au moyen de crochets 13, de préférence élastiques. Les cibles 5 et 6 sont elles-mêmes équipées, sur leur périphérie extérieure, de crochets 14 et 14', destinés à l'amarrage de l'ensemble du matériel sur les côtés, horizontal 2, et verticaux 3 et 4 d'un but 1.

Des cordons amovibles 15 servent à relier entre elles les bandes horizontales 11 et 12.

Dans la vue latérale agrandie de la figure 2, les cibles 7-8-9 sont accrochées par les crosses 14-14', non plus directement sur les côtés 2 et 3 du but 1, mais à un cadre additionnel désigné par 80, lui-même amarré par des sangles 81 aux montants 3 du but 1.

Pour permettre un usage plus sophistiqué du système, les cibles 5 et 6 peuvent être réglables en largeur par exemple, la figure 8 montre une cible telle que 7, réglable en largeur. A cet effet, elle se compose de deux demi cadres tubulaires 19-20,

coulissant l'un dans l'autre, et pouvant être bloqués dans l'une ou l'autre de quatre positions par des goupilles traversant des trous 21 correspondants des demi-cadres. L'élasticité des bandes de filet 11 et 12 assure que dans tous les réglages, le ballon n'ayant pas atteint sa cible, sera renvoyé dans l'aire de jeu.

De manière analogue, les éléments du cadre central 10 sont réglables en largeur, pour assurer la tension de l'ensemble du système. Ils peuvent également être réglable de la même manière en hauteur notamment dans le cas où les extrémités inférieures des montants verticaux dudit cadre doivent être enfoncés dans le sol.

Pour assurer à la fois la solidité de l'amarrage par les crochets 14 et l'amortissement des impacts des balles sur les côtés, lesdits crochets 14 peuvent être resserrés au moyen de sangles, et lesdits crochets aussi bien que lesdits côtés peuvent comporter des éléments amortisseurs en matériau élastomère.

Enfin, les figures 1a et 1b permettent de comprendre comment une portion du périmètre des cibles peut être formée par le cadre d'accrochage lui-même.

Sur la figure 1a, le petit filet est délimité sur son côté vertical gauche 80 par un montant tubulaire vertical 31, accroché à la traverse horizontale 2 par une crosse 32 et au montant vertical 3 par des sangles réglables 33.

On peut donc considérer que dans ce cas, la cible est matérialisée par le rectangle 2-3-31-sol. Cette matérialisation peut d'ailleurs être modulée par une forme différente, illustrée par le trait interrompu 84, du montant tubulaire 31.

Sur la figure 1b, le côté vertical droit du filet est décomposé en deux zones 30a et 30a' venant s'accrocher à des montants tubulaires 31a et 31a' et une zone 80b venant s'accrocher directement au montant vertical 4 du but. Le montant 31a s'accroche par une crosse 32 à la traverse 2. Le montant 31a' s'arrête au dessus du sol comme le montant 31. Aux extrémités opposées, les montants verticaux 31a et 31a' sont fixés à des crosses d'accrochage 33a et 33a' de longueur réglables jouant le même rôle que les sangles 33.

Dans cette version, les cibles sont donc matérialisées respectivement par le rectangle 2-4-33a-31a et par le rectangle 31a'-33a'-4-sol.

On notera que dans ces deux dernières versions, le haut du filet est situé devant la traverse horizontale 2 du but. Cette disposition vaut également pour la version de la figure 1.

Dans le cas d'un matériel autonome, l'ensemble du système est directement accroché à un cadre semblable à 30, de préférence réglable, ayant les mêmes dimensions que le but 1, et destiné à être fixé au sol par tout moyen approprié.

Bien entendu, cette description illustrative n'a aucun caractère limitatif, et toutes les variantes peuvent être apportées à l'invention, notamment en fonction du jeu précis auquel cet accessoire permettra de s'entraîner. Ainsi titre d'exemple, le même accessoire destiné au hockey sur glace pourra ne comporter de cibles que peu au-dessus du niveau du sol.

Revendications

1. Matériel d'entraînement pour joueurs pratiquant des sports comportant l'envoi d'un ballon ou analogue dans une cible choisie, caractérisé en ce qu'il se compose essentiellement :

- d'au moins une cible au moins partiellement matérialisée et comportant sur sa périphérie extérieure des moyens d'amarrage à un cadre fixe, constitué de préférence par la fenêtre d'un but traditionnel,

- et d'au moins un filet de renvoi, accroché le long des/d'une de ses extrémités à la périphérie intérieure de ladite cible.

2. Matériel selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte au surplus un cadre central de largeur et de hauteur réglables, accroché à sa partie supérieure sur la barre horizontale du but, et le long de ses côtes verticales à l'autre extrémité dudit filet de renvoi.

3. Matériel selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que les dimensions et/ou la forme des cibles sont également réglables.

4. Matériel selon l'une quelconque des reven-

dications 1 à 3 caractérisé en ce que le matériau du filet de renvoi est lui-même élastique.

5. Matériel selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que le matériau du filet de renvoi n'étant que peu ou pas élastique, l'élasticité nécessaire au renvoi est assuré par les moyens d'accrochage périphérique dudit filet.

6. Matériel selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que les divers éléments de la combinaison sont accrochés entre eux et à leur périphérie par des organes rigides tels que des crosses et par des organes élastiques tels que des cordons élastiques (sandows) et des sangles réglables.

7. Matériel selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé en ce qu'il est accroché sur sa périphérie à un cadre additionnel, lui même éventuellement réglable, et destiné soit à l'accrochage de l'ensemble sur un but existant, soit à être posé ou ancré au sol de manière autonome.

8. Matériel selon l'un quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les cibles sont matérialisées sur une partie de leur périphérie par des portions, des traverses et montants du but devant lequel est placé le filet.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

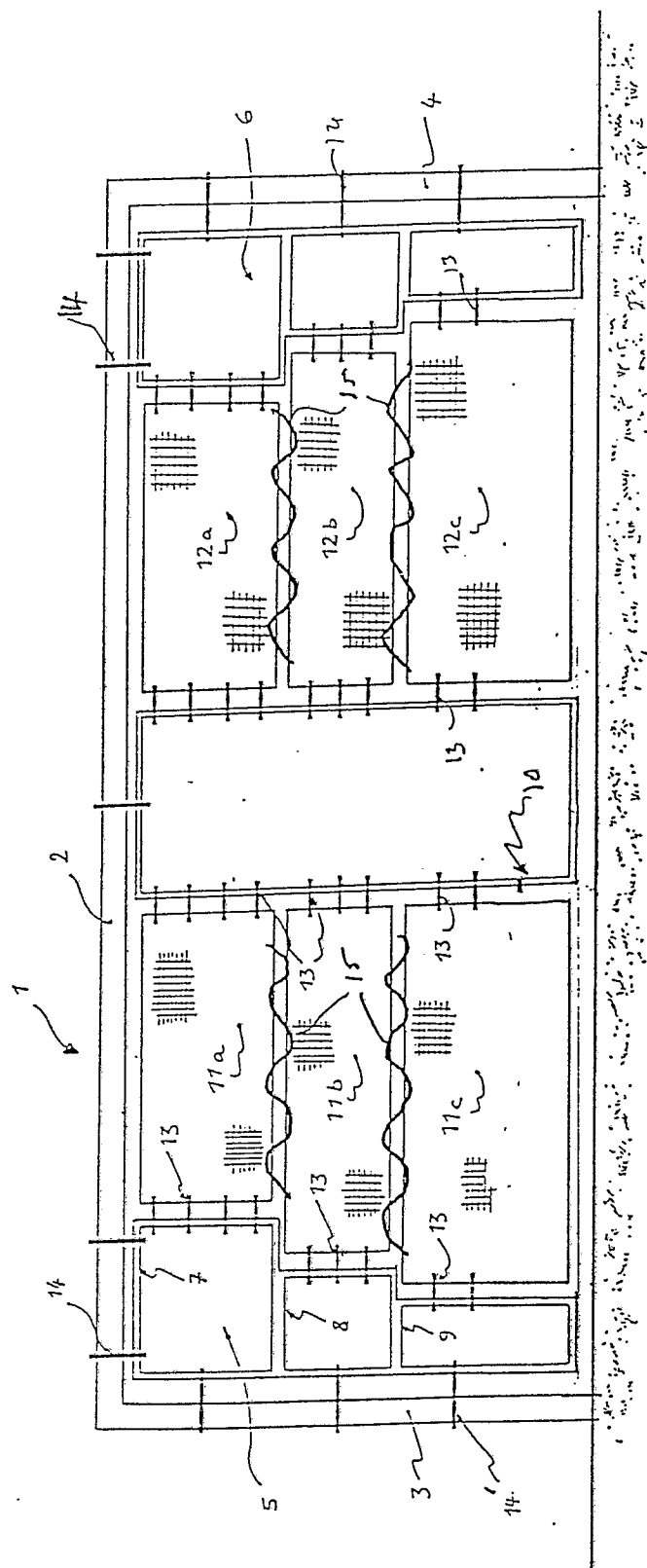


fig.1

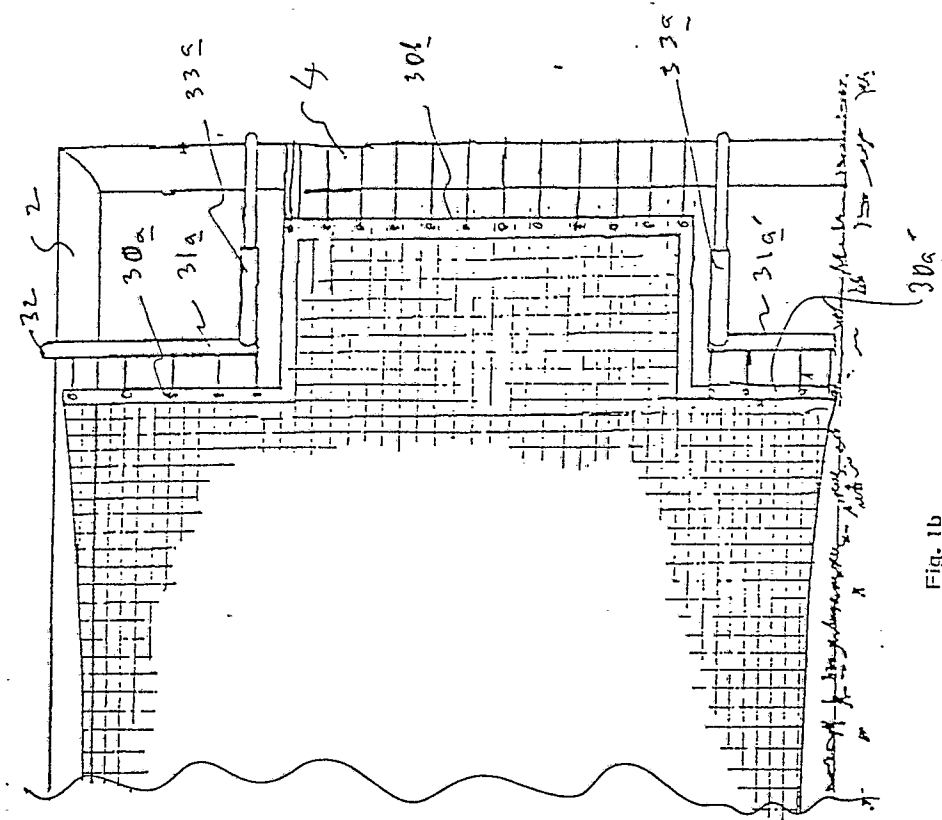


Fig. 1a

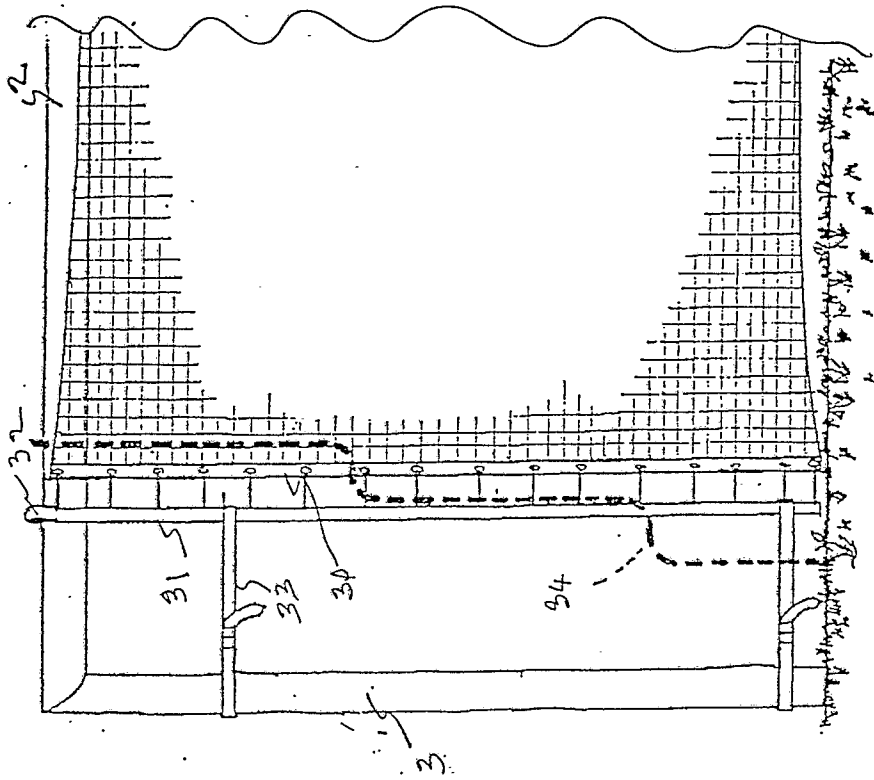


Fig. 1b

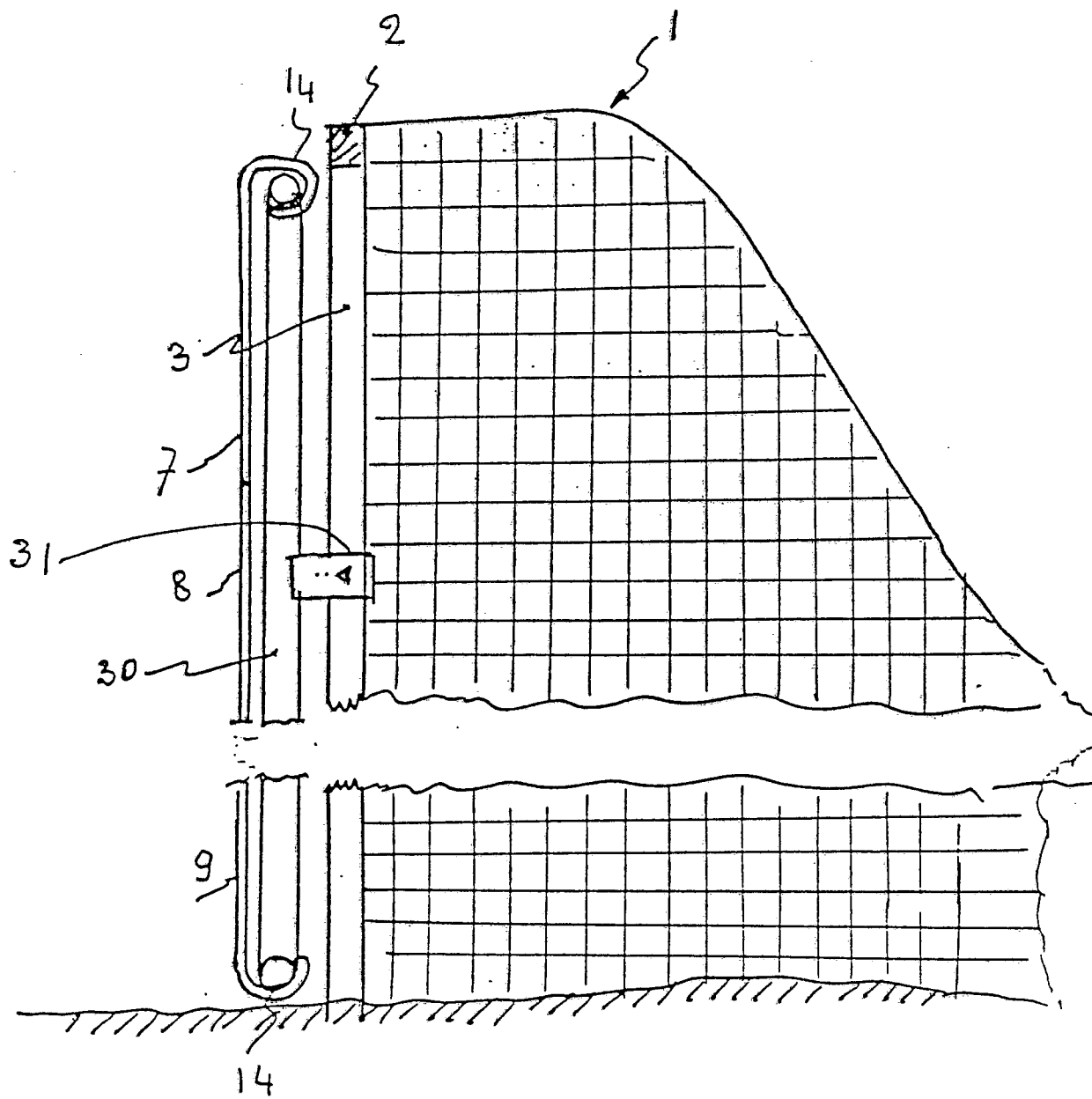


Fig. 2

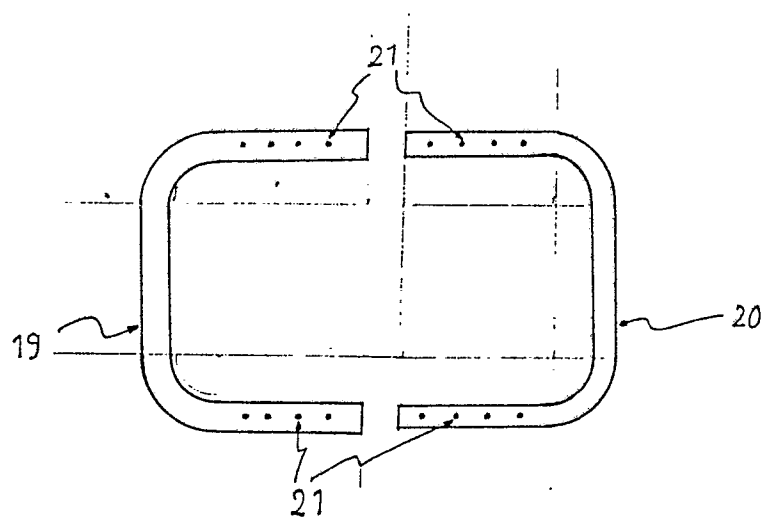


fig. 3

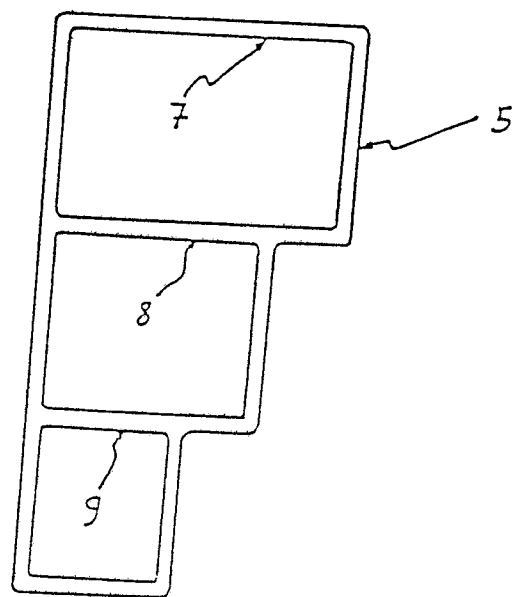


fig. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	DE-A-2 136 190 (SCHRÖDER) * Page 2, lignes 4-9; page 3, ligne 25 - page 4, ligne 1; figure 8 * ---	1,3	A 63 B 63/00
A	US-A-1 393 408 (TENNEY) * Page 4, lignes 23-41; figure 15 * ---	2,3	
A	EP-A-0 106 184 (SALIS) * Page 1, ligne 33 - page 2, ligne 2; figure 5 * ---	1	
A	DE-A- 810 602 (TIETZ) * Figures 2,3 * ---	6	
A	CA-A-1 227 818 (NEWELL et al.) * Page 4, lignes 9-26; figure 1 * -----	4-6,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 63 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22-02-1989	Examineur SCHOENLEBEN J.E.F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			